

DES PERSPECTIVES DE CONSERVATION DE QUELQUES SITES MÉMORIELS

Sous quelles formes la mémoire de la Seconde Guerre mondiale est-elle montrée, rappelée, honorée et conservée dans notre espace public ? Des monuments ont été élevés à la mémoire des victimes juives et/ou résistantes, des bâtiments aménagés en centres de documentation et en musées, et des plaques mémorielles apposées sur des immeubles emblématiques. Des artères sont été (re)baptisées et, dernier avatar en date, des pavés de mémoire sont disposés sur les trottoirs aux derniers domiciles des personnes raflées par l'occupant. Les traces subsistantes – celles directement liées à l'histoire – les plus à même de rendre compte de la mémoire des faits et susceptibles d'en permettre la transmission peuvent éventuellement, avec le temps, trouver place sur une liste de protection du patrimoine, voire être classées par les Monuments et Sites. Mais avant tout, cela va de soi, il est primordial d'en avoir conservé le souvenir. L'oubli – l'effacement de la mémoire – s'avère le risque primordial qu'il convient avant tout de neutraliser. L'obstacle de la reconnaissance franchi, les lieux, traces et témoignages inscrits dans l'espace public seront-ils pour autant à jamais conservés ? Comme pour tout ce qui existe, leur disparition, à terme, fait partie de l'ordre des choses. En fait, la lutte contre les pertes d'information, les dégradations et les projets urbains d'aménagement du territoire demande une attention soutenue de la part de ceux qui souhaitent que le patrimoine soit conservé. Les témoins et spécialistes, les associations dédiées, ne devraient cesser, pour le sauvegarder, de réactualiser via leurs relais scientifiques et politiques, les « présences » du passé.

Divers exemples pris dans notre proche environnement évoquant la Seconde Guerre mondiale peuvent nous faire prendre conscience de la fragilité de la mémoire dans l'espace public. Parmi les bâtiments et immeubles dotés d'une connotation mémorielle de premier plan, le [Fort de Breendonk](#). Celui-ci a aujourd'hui pour vocation de recevoir le grand public et les écoliers afin que chacun puisse se rendre compte des sévices qui ont été portés à l'humanité, durant la Seconde Guerre mondiale, dans son enceinte. Risquent la disparition, malgré les tentatives de résorption de l'humidité régnante dans le fort, les graffitis tracés par les internés sur les murs des cellules. Ces témoignages ont heureusement été répertoriés et photographiés dès après la guerre.

La [Caserne Dossin](#), camp de transit SS ayant servi de plaque tournante pour la déportation des Juifs de Belgique, a été transformée en un complexe d'appartements. L'authenticité des lieux, si l'on tient à s'en référer au crucial épisode évoqué, à de la sorte été perturbée. À l'exception d'un mémorial disposé dans le sous-sol du porche d'entrée, elle n'est pas accessible au public. Le musée Kazerne Dossin, qui aurait logiquement dû y être aménagé, l'a finalement été, mais en regard de celle-ci. Toutes les conditions pédagogiques y sont idéalement réunies, là n'est pas la question, mais le site originel qui aurait pu être aménagé à

cette fin ne peut plus être apprécié en tant que trace mémorielle que du haut du quatrième étage du nouveau musée

Au 25-27 de la rue Van der Weyden à Bruxelles, non loin de la gare du Midi, se trouvait, juste avant-guerre, le [Comité d'Assistance aux Réfugiés juifs](#). Un mur de la cour intérieure conserve un texte peint, rédigé en allemand et en français, suggérant des recommandations comportementales aux réfugiés afin qu'ils puissent se fondre discrètement parmi la population du quartier. Ces inscriptions murales ont récemment fait l'objet d'un classement. Alors qu'elles sont restées pratiquement indemnes depuis les années trente, on peut observer, depuis quelques mois, une évolution des dégradations. Le plâtre s'effrite en emportant les « écritures ». Le propriétaire s'est-il manifesté auprès des Monuments et Sites ? Comment pourrait-il être maintenu en l'état ? Ces questions demandent des réponses urgentes si l'on souhaite que ce témoignage tout de même extraordinaire subsiste.

Les traces gravées dans les caves du [siège de la Gestapo](#), aux 347 et 453 avenue Louise, étaient également en bonne voie d'oubli. Si l'historien et cinéaste André Darteville n'avait pas, en 1995, cherché à explorer ces deux immeubles et leurs caves pour les besoins d'un documentaire, on n'en parlerait plus du tout aujourd'hui. De rares témoignages gravés ou dessinés par les victimes juives et résistantes qui y furent séquestrées ont par miracle pourrait-on dire échappé à l'indifférence des propriétaires et à l'effacement tranquille programmé. Pourront-elles, puisqu'elles sont en voie de classement définitif, faire l'objet d'une étude sérieuse et complète, les lieux restants à l'usage exclusif des propriétaires ?

La [Prison de Saint-Gilles](#) a compté en ses murs de très nombreux résistants arrêtés par l'occupant durant les deux guerres mondiales. À l'issue de la Première, la [cellule d'Édith Cavell](#) devint un mémorial. Elle était visitée chaque année par une délégation anglaise qui venait y honorer sa mémoire et sa bravoure, mais le récent rafraîchissement de la prison semble bien avoir eu raison de cette tradition. Ce n'était sans doute là qu'un avant-goût de ce qui se préparait en coulisse. Il se fait, aux dernières nouvelles, que toute la prison est aujourd'hui, à l'horizon 2017, menacée par un [projet de démolition](#). Il est en effet projeté d'y construire un nouveau quartier d'immeubles doté d'environ [un millier d'appartements](#) et d'une école. L'idée de classer une partie du site fait partie du projet, mais il ne s'agit pas d'en conserver l'ensemble. La technique projetée semble même fort proche de celle qui fut adoptée pour la transformation de la caserne Dossin. Des témoignages poignants, prononcés par les victimes, juives et résistantes, de la *Sipo-Sd* (Gestapo) et de la *Geheime Feldpolizei* (GFP), font pourtant comprendre qu'il s'agissait d'un lieu majeur du dispositif policier de l'occupant. Encore une fois, relevons le fait que Bruxelles ne compte pas de lieu à la fois « historique » et « mémoriel » qui soit transformé en centre de documentation ou en Musée, à l'exception toutefois du [Musée national de la résistance](#) d'Anderlecht, situé rue Van Lint 14, où se réunissaient des membres du Front de l'Indépendance.

La caserne du [Tir national](#) et son terrain, incluant l'enclos des fusillés, ont été vendus en 1962 à l'Institut National de Radiodiffusion (INR) afin de laisser place aux immeubles de la VRT et à la RTBF. Classé, les acquéreurs avaient pour charge l'entretien du cimetière, toujours existant. Mais les années passent et à présent, les bureaux de la télévision du boulevard Reyers sont, tout comme la Prison de Saint-Gilles, voués à une disparition programmée. Une « [cité des médias](#) » surgira ici de terre d'ici 2030. Si l'enclos des fusillés ne semble, d'après les plans disponibles, pour l'heure pas menacé, il convient de rester vigilant. Les 261 tombes de fusillés de la Seconde Guerre mondiale pourraient faire l'objet, par souci d'homogénéité autour de la vocation du futur projet, d'un compromis qui pourrait consister à déplacer les dépouilles vers d'autres pelouses. Comme cela s'était déroulé dans cette même commune de Woluwe-Saint-Lambert avec la transformation du cimetière dit d'Etterbeek en « [Parc Georges Henri](#) » il y a une vingtaine d'années.

Autre moyen, plus souple, de rencontrer et de conserver la mémoire des hommes et des femmes ayant pris part à la Seconde Guerre mondiale : les plaques mémorielles. Peu nombreuses, on les trouve apposées ci et là, au détour d'une maison, à l'exemple de celle apposée en rappel du sauvetage de jeunes filles juives cachées dans un [couvent au 70 de l'avenue Clémenceau](#) à Anderlecht. Le siège de la redoutable [Geheime Felpolizei](#) (GFP) évoquée précédemment, situé au 6 rue Traversière à Saint-Josse, n'a pas non plus été aménagé en Musée, mais en Auberge de Jeunesse. Pour ne pas transformer le rayonnement de l'artiste maudit Van Gogh (qui compta en ces lieux un ami, élève comme lui de l'Académie des Beaux-Arts) en véritable complainte de torturés, le propriétaire, qui a néanmoins accepté qu'une plaque soit posée en souvenir des résistants malmenés à cette adresse, a préféré qu'elle prenne place dans le patio intérieur plutôt qu'en façade. Elle n'est donc pas visible de l'extérieur. Son avenir étant placé sous le contrôle, aujourd'hui bienveillant mais exclusif du propriétaire, les associations mémorielles devront veiller, après l'avoir proposée, à la maintenir pour garder vivant en ces lieux le souvenir des victimes.

Et puis, il y a les [plaques de rue et de square](#). La dernière en date, découverte le 6 octobre 2015 à Berchem-Sainte-Agathe, a été créée en mémoire du Baron Paul Halter, dont le nom a été attribué à un square situé à l'intersection des boulevards Mettwie et Machtens, à Molenbeek. On lui doit entre autres bienfaits comme nous l'avons vu plus haut, outre de nombreux faits de résistances durant la Seconde Guerre mondiale, la création, en 1980, de la Fondation Auschwitz, qu'il présida jusqu'à son décès survenu en 2013. Ces plaques concourent à maintenir la mémoire de personnalités qui se sont tout particulièrement distinguées, et par conséquent à maintenir éveillé le sens civique des passants.

Enfin, les [pavés de mémoire](#), créés par l'artiste Allemand Günther Demnig, rendent hommage aux victimes de l'occupant. Chaque pavé mentionne le nom, le lieu et la date de naissance, ainsi que la date du décès – à l'exception des rares survivants – d'une personne ayant été raflée ou arrêtée. Ils sont insérés dans le trottoir, devant la porte d'entrée des derniers domiciles connus des victimes. Plus de 30.000 pavés ont été disposés dans plusieurs pays européens, en majorité en Allemagne et en Autriche. Combien de temps resteront-ils en place ? Tant qu'ils seront admis, souhaités, compris. C'est-à-dire qu'ils seront maintenus, et remplacés s'ils devaient être abîmés, tant qu'ils conserveront une importance pour la population.

Des exemples cités, nous pouvons affirmer que sans une présence citoyenne relayée et soutenue par l'autorité publique, la création ou la sauvegarde de lieux de mémoire ne serait pas envisageable. Le maintien mémoriel des faits doublé d'une expertise demeure indispensable pour que « vivent » lieux, monuments, plaques et pavés. L'éducation à l'histoire et à la citoyenneté passe, on le sait, par un travail pédagogique à mener sans relâche notamment en milieu scolaire.

Daniel Weysow,
Mémoire d'Auschwitz ASBL